

OFF

2011

ABRÉGÉ OFF 2011

AVIGNON FESTIVAL &Cies le OFF

64, rue Thiers
Bâtiment A
84000 Avignon
04 90 85 13 08

contact@avignonleoff.com
www.avignonleoff.com

Cet ABRÉGÉ comme son nom l'indique ne saurait tout vous apprendre sur le plus grand de nos plus anciens festivals. Les pages qui suivent sont destinées à mieux faire comprendre et apprécier aux festivaliers (compagnies et public) cet extraordinaire "salon du théâtre" qu'est le OFF.

Avec plus de 1000 spectacles, 1,2 Millions d'entrées et plus de 400 000 spectateurs, c'est un des plus grands festivals de compagnies indépendantes au monde par la richesse et la diversité de ses offres culturelles. C'est aussi le rendez-vous annuel de plus de 4 000 programmateurs, professionnels du spectacle, journalistes et représentants des institutions. Devenu une réalité incontestable dans le paysage culturel de notre pays, le OFF participe à la renommée de la Ville, du Département et de la Région par son rayonnement national et international.

A l'attention des compagnies présentes au festival OFF d'AVIGNON

LES MISSIONS D'AF&C

AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES est l'association qui accompagne le OFF. Son Conseil d'Administration est composé de 16 membres élus. Présidée par Greg GERMAIN, l'association AF&C est dirigée par un Bureau de 7 membres élus par le CA.

Tout au long de l'année, la mission d'AF&C est d'informer et d'expliquer à toutes les compagnies qui le demandent la spécificité du festival OFF. L'association initie tout au long de l'année d'autres actions culturelles et relaie les informations reçues des organismes et des institutions culturelles.

Avant le festival

Le site Internet d'AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES est le lien indispensable entre tous les partenaires du OFF (compagnies, publics, théâtres, institutions). On y trouve toutes les informations pratiques et utiles. Un service de petites annonces permet de faciliter le recrutement des nombreux collaborateurs nécessaires aux compagnies pendant le festival (régisseurs, caissières, etc.), de trouver un logement pour la durée de votre séjour, ou encore de trouver un co-voiturage pour les décors et personnels, etc.

Pendant le festival

(informations données sous réserve) AF&C met à disposition du 8 au 31 Juillet 2011, des espaces de convivialité entre tous les festivaliers : publics, compagnies, théâtres et organismes culturels.

Le VILLAGE DU OFF :

**1, rue des écoles
Du 8 au 30 Juillet :**
Ouvert tous les jours de 10h à 20h.

- Point de vente de cartes d'abonnements,
- Retrait des cartes d'abonnements prépayées,
- Lieu de débat, d'information mais aussi de détente du festival OFF, le village est ouvert à tous. Il est situé à deux pas de la rue Guillaume Puy, un des axes majeurs de la ville.
- Service d'accréditation aux professionnels, d'accueil des compagnies et de la presse,
- Boutique du festival,
- Bar du OFF,
- Les compagnies, pourront y rencontrer les médias, presse, radio et TV, ainsi que les organisations professionnelles présentes sur le OFF,
- Le public y trouvera les tracts des spectacles et les programmes des théâtres.

Office de Tourisme :

**Cours Jean Jaurès
Du 14 au 30 Juin :**
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h30.
Du 1^{er} au 31 Juillet :
Ouvert tous les jours de 9h à 18h30.

- Point information des touristes et des visiteurs :
- Point de distribution du programme du OFF et du matériel de communication,
 - Point de vente des cartes d'abonnements.

Le Hall de la Mairie :

**Place de l'Horloge
Du 8 au 31 Juillet :**
Ouvert tous les jours de 9h à 19h.

- Point de distribution et de dépôt de tracts à la disposition des compagnies :
- Point de vente de cartes d'abonnements,
 - Point de retrait des cartes d'abonnements prépayées.

Monoprix :

**24, rue de la République
Du 1^{er} au 30 Juillet :**
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h.
Le 14 Juillet de 10h à 19h.

- Point information des festivaliers :
- Point de vente de cartes d'abonnements,
 - Point de distribution du programme du OFF et du matériel de communication.

Gare AVIGNON-TGV :

Point d'information situé en face de la sortie de la gare AVIGNON-TGV
Ouvert tous les jours de 10h à 20h.

- Point de distribution du programme du OFF et du matériel de communication.

COMMUNICATION GENERALE

Le programme
Principal outil de

communication généraliste pour le OFF, il est édité sous forme papier et sous forme dématérialisée : Internet et iPhone. Le programme du OFF est très utilisé par le festivalier tout au long de son séjour, en amont et en aval. Les lieux y sont classés par ordre alphabétique, et le programme comporte des index thématiques (auteurs, public concerné, style de spectacle, etc.). Tiré à 130 000 exemplaires, le programme est remis à chaque professionnel (presse, programmateurs, prescripteurs). Il est disponible pour les compagnies et les festivaliers dans tous les points de distribution dès le 1^{er} Juillet. Il est en ligne dès le 15 Juin 2011.

Les événements

Afin de favoriser la communication de l'ensemble de la manifestation, AF&C a prévu d'organiser plusieurs événements qui ponctueront le festival. L'ouverture et la clôture du OFF seront ainsi marquées par une grande parade le Jeudi 7 Juillet 2011 en fin d'après-midi et un bal le Samedi 30 Juillet 2011 au soir auxquels sont conviés tous les festivaliers.

Les actions culturelles

Entre le 8 et le 31 Juillet 2011 de nombreuses tables rondes, rencontres, colloques et débats sont mis en place (voir le programme complet en ligne sur le site du OFF : www.avignonleoff.com dès la mi-juin).

LES COMPAGNIES

Le OFF est un festival indépendant ouvert à toute compagnie qui souhaite y participer.

La compagnie a la totale responsabilité financière et artistique de son spectacle.

Nous vous conseillons de "faire le OFF" avec un **budget équilibré**, ne reposant pas sur les recettes de billetterie.

Avignon Festival & Compagnies met à votre disposition une rubrique sur son site Internet ("*Lieux du OFF*") comportant les fiches descriptives et les coordonnées de tous les théâtres du OFF.

Lorsque le contrat est signé avec le Directeur du théâtre, la compagnie est invitée à s'inscrire sur le programme collectif du OFF édité et diffusé par Avignon Festival & Compagnies (*voir toutes les modalités sur le site Internet, rubrique "Compagnies & Théâtres"*).

1 - Adhésion à AF&C

Parce qu'Avignon Festival & Compagnies est une association paritaire et collégiale nous proposons à toutes les compagnies et à tous les théâtres qui le désirent d'adhérer à l'association. Cette adhésion non obligatoire d'un montant de 30 € pour les compagnies (70 € pour les théâtres) permet de participer à la vie de l'association et à ses décisions. Toutes les compagnies du OFF bénéficient des services et des actions mis en place par AF&C.

2 - Inscription au programme

Outre la parution sur les programmes papier, Internet et iPhone, l'inscription au programme engage la compagnie à faire bénéficier le public détenteur de la carte d'abonnement AF&C d'une réduction de 30% sur le plein tarif des places. La compagnie s'engage également à accueillir au meilleur tarif les partenaires 2011 du festival munis de leur carte.

3 - Billetterie

Si votre théâtre d'accueil ne possède pas de billetterie normalisée, vous devrez avoir votre propre billetterie normalisée sur laquelle devront être imprimées les mentions légales : nom de la compagnie, titre du spectacle, nom du lieu, horaire(s), tarif(s), numéro de licence, numéro de billet.

4 - Droits d'auteur

Il appartient à la compagnie de s'assurer qu'elle dispose bien des droits de représentation de la pièce qu'elle souhaite représenter. AF&C pourra vous mettre en contact avec les services compétents des sociétés d'auteur (SACD, SACEM, etc.).

5 - La licence d'entrepreneur de spectacle

Pour figurer sur le programme du festival OFF, le responsable de la compagnie ou son représentant doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de deuxième catégorie (dans le cas contraire, la compagnie sera considérée comme "compagnie amateur" dans le programme). La compagnie s'acquittera de ses propres démarches administratives (assurances et autorisations).

6 - Accréditations professionnelles

Les professionnels, programmateurs, journalistes, prescripteurs font leur demande d'accréditation en amont du festival (*à partir de mi-avril sur le site du OFF, rubrique "Presse & Pro"*).

7 - Communication - Publicité

Chaque compagnie met en place et organise sa propre communication. La **parade journalière** : très appréciée du public, des professionnels et de la presse. Nous vous conseillons des prestations mobiles et de courte durée (3 minutes), accompagnées de distribution de tracts. Sonorisation, percussions ou cuivres sont interdits en ville sauf le 7 Juillet jour de la "Grande Parade".

Affiches et tracts : ils sont naturellement le premier mode de communication, ne prévoyez pas plus de quelques centaines d'affiches pour l'intra-muros. ATTENTION À LA POSE DES AFFICHES ET AU RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC (*l'arrêté municipal concernant la réglementation sur l'affichage est en ligne sur le site du OFF au mois de juin dans la rubrique "Compagnies & Théâtres"*).

Le **tractage**, (1000 tracts/jour environ) doit être ciblé et toujours accompagné d'une courte explication verbale (pitch) en direction des publics. Sachez que les offices de tourisme, hôtels et lieux de villégiature (camping, résidences de vacances, etc.) des environs d'Avignon seront heureux d'accueillir votre matériel de communication.

8 - Sécurité Assurance

Il appartient à la compagnie de veiller à la conformité de ses décors, matériels et accessoires quant aux normes de sécurité à respecter. Le théâtre demandera que la compagnie soit titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

LES LIEUX

Modalités contractuelles

La règle qui préside aux relations contractuelles liant les compagnies et les théâtres dans lesquels elles se produisent pendant le festival OFF, est déterminée par les critères de gestion propres à chaque lieu. Chaque théâtre est différent et le Directeur est libre et responsable de sa programmation. À quelques rares exceptions près, les lieux sont des structures privées animées par des professionnels de la culture. Quel que soit le type de contrat, le Directeur du théâtre s'acquittera des démarches administratives. Le Directeur ou son représentant est titulaire d'une licence spectacle de première ou de troisième catégorie.

Quatre grandes catégories de relations prédominent :

1 - La location

En échange d'un loyer qui varie en fonction de divers paramètres (jauge de la salle, taille du plateau, services de caisse et de réservation, matériel technique fourni, pendrillonnage, personnel d'accompagnement, etc.), le théâtre est mis à disposition pour une durée variable.

2 - La coréalisation

Les parties contractantes décident de mettre en commun leurs moyens. La compagnie apporte son spectacle (artistes, décors, costumes), le Directeur du lieu apporte un espace équipé en ordre de marche. Ces contrats de partage de la recette peuvent être de **50/50, 40/60, 30/70** etc.

3 - La coréalisation avec minimum garanti

Identique au contrat précédent à la différence que le théâtre ou la compagnie s'assure d'un minimum de revenu d'exploitation auprès de l'autre signataire, dans le cadre du partage de la recette.

4 - La coproduction

Certains théâtres proposent aux compagnies des contrats de coproduction.

Le contrat-type

Un contrat devrait indiquer :

- La fiche technique du matériel commun disponible,
- Les coordonnées du responsable technique,
- Les dimensions du plateau,
- La jauge de la salle et son équipement (climatisation, fauteuils, gradins),
- La nature de la billetterie (informatisée, centralisée, normalisée etc.),
- Le planning prévisionnel des répétitions et du montage technique,
- L'horaire précis de la ou des représentation(s),
- La durée précise du spectacle,
- Une information sur les loges,
- L'espace de rangement des décors, costumes et accessoires,
- Les outils de communication mis en place par le théâtre,
- Les numéros de réservation, ainsi que l'adresse de l'entrée du public.

Les recettes générées par la vente des cartes d'abonnement assurent pour partie le financement du programme collectif, le Fonds d'Action Artistique, les actions de communication et l'organisation générale du OFF. La carte d'abonnement 2011 est vendue en ligne à partir du 16 Mai 2011.

Tarifs :

- Normal : **14 €**
- Mise en vente du 14 au 30 juin 2011 à l'Office de Tourisme d'Avignon pour les résidents du Grand Avignon au prix de **12 €** (*sur présentation d'un justificatif de domicile*)
- Comités d'entreprise : **12 €** (*à partir de 25 cartes achetées, contacter le Bureau du OFF dès le mois de mai*).

CARTE "ARTISTE" 2011

AF&C délivre une carte artiste nominative pour chaque membre du personnel des structures artistiques présentes sur le festival et figurant sur le programme édité. Ce trait d'union entre tous n'assure pas obligatoirement de réduction ou de gratuité à l'entrée des spectacles du festival. Chaque compagnie est libre de décider de son application.

CARTE "PARTENAIRE" 2011

Le festival OFF ne reçoit que très peu de subventions publiques et doit une partie importante de ses financements à des partenaires privés. Le OFF d'Avignon a besoin de ses partenaires, en particulier en matière de communication et d'animation. Le partenaire et ses représentants bénéficient d'une carte nominative permettant aux compagnies qu'ils visitent de les identifier.

TRANSPORTS EN COMMUN D'AVIGNON (TCRA)

L'agglomération d'Avignon a mis en place un service complémentaire au service habituel de transport en commun afin de permettre à tous des déplacements facilités pendant la journée. Ainsi les "Bustival" permettront, du 5 au 31 Juillet de circuler jusqu'à 2h du matin sur les principaux axes d'activité de l'agglomération avignonnaise. Par ailleurs un abonnement hebdomadaire de 10 €* permettant une circulation illimitée sur le réseau est proposé aux détenteurs de la "carte artiste 2011", ainsi que des cartes d'abonnement.

* tarif non définitif, plus d'informations sur : www.tcra.com

CARTES D'ABONNEMENT 2011